



Quelle(s) pratique(s) évaluative(s) dans les collectivités territoriales ?

Ce moment d'échange, sous forme d'une table ronde, réagissait à l'étude réalisée par le cabinet Asdo études et la direction de l'évaluation du CNFPT, intitulée : quelle(s) pratique(s) évaluative(s) dans les collectivités territoriales ? L'étude visait à montrer, 30 ans après le rapport VIVERET, où en étaient les collectivités territoriales dans leurs démarches d'évaluation de leurs politiques publiques. Cela, afin de mieux définir leurs besoins de formation et d'accompagnement dans ce *champ professionnel en construction*.

Les résultats de l'études ont été présentés par Loïcka Forzy, du cabinet Asdo études, et discutés par l'ensemble des intervenants, notamment par les chargés d'évaluation de collectivités (Amiens Métropole, Département du Nord, Région Nouvelle-Aquitaine) qui étaient présents pour témoigner de leur expérience.

Figure 1 : Photo prise lors de la séance de restitution de l'étude



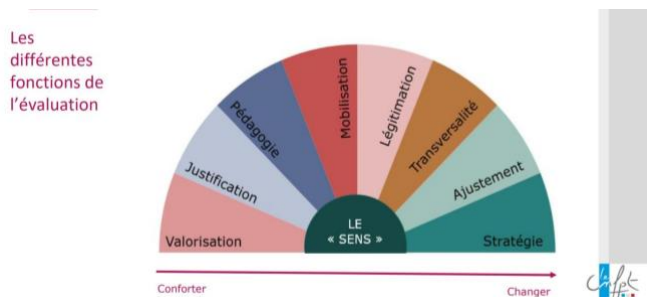
En bref, les pratiques sont notamment décrites comme fragiles, techniques avec des finalités plastiques. Les temps de témoignages et discussions ont été très illustratifs à ce propos.

De fait, la place de l'évaluation dans les collectivités reste aléatoire et non sécurisée : plus d'une collectivité sur deux ne possède pas de fonction d'évaluation, et là où cette fonction existe, elle a connu dans certaines collectivités, un mouvement de *stop and go*, supprimée à certains moments puis réhabilitée à d'autres. Autant dire que le pari de l'ancrage de l'évaluation n'est pas encore gagné.

Cette fragilité de l'évaluation est à mettre sur le compte d'une pratique qui est plus technique que politique. L'évaluation reste, en effet, pour l'essentiel voulue, et très souvent enfermée, dans des mains d'experts, et ne connaît pas véritablement de portage politique volontariste. Ses résultats peinent alors à être vraiment pris en compte, ou encore à être communiqués.

Enfin, les finalités évaluatives demeurent plastiques : elles vont de la confortation d'une action publique au changement de stratégie d'action.

Figure 2 : Capture d'écran de diapositive de la présentation



Entre ces deux extrêmes, certaines collectivités mettent en avant la fonction pédagogique de l'évaluation, en ce sens qu'elle leur permet de faire comprendre les mécanismes opératoires de leurs interventions. D'autres collectivités mettent en avant la fonction de légitimation de la décision publique, voire d'une équipe, et d'autres encore la fonction de transversalité : promouvoir un dialogue de gestion entre différentes directions ou services administratifs.